



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0259

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune de Sahambavy pour le projet d'adductions d'eau potable pour le Nord de la Commune de Sahambavy à Madagascar**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015**Délibération n° 2015-0259**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune de Sahambavy pour le projet d'adductions d'eau potable pour le Nord de la Commune de Sahambavy à Madagascar**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'action de solidarité internationale de la direction de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon a été votée le 11 juillet 2005 par le Conseil de communauté. Dans ce cadre, la Communauté urbaine est engagée dans une coopération décentralisée avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar depuis 2006. De 2006 à 2011, le projet dit "AGIRE" a permis :

- d'améliorer la gestion de la ressource en eau autour de Fianarantsoa,
- de développer l'accès à l'eau et à l'assainissement par la réalisation de 6 projets d'infrastructures dans 6 communes pilotes,
- de renforcer les capacités des acteurs publics en matière de maîtrise d'ouvrage.

La Communauté urbaine, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon, s'est engagée, par délibération n° 2012-2755 du Conseil du 13 février 2012, dans une nouvelle convention de coopération avec la région Haute-Matsiatra pour la mise en œuvre du projet CAP'eau. Ce projet a ciblé 12 communes prioritaires, les 6 anciennes et les 6 nouvelles. Il vise, pour la période 2012-2015, les objectifs suivants :

- accompagner la planification de l'exploitation des ressources en eau à l'échelle communale,
- accompagner la gestion et la rénovation des infrastructures existantes,
- renforcer la compétence des acteurs présents et à venir du secteur,
- développer l'accès à l'eau et à l'assainissement.

La coopération est mise en œuvre localement par un représentant permanent de la Communauté urbaine. La région Haute-Matsiatra met également à disposition 2 agents sur le projet.

La Commune urbaine de Sahambavy était partenaire du projet AGIRE puis aujourd'hui du projet CAP'eau.

Elle a été créée en 1996. Le dernier recensement de mars 2011 fait état de 18 522 habitants répartis dans les 10 fokontany (quartiers) de la commune et 52 villages. La population de Sahambavy est très jeune puisque 55,3 % des habitants ont moins de 18 ans. Le taux d'accroissement de la population de la commune de Sahambavy est assez élevé et fluctue autour des 3 % sur ces dernières années. La très grande majorité de la population active travaille dans le secteur primaire et, notamment dans la riziculture.

Appartenant au district de Lalangina dans la région Haute Matsiatra, la commune rurale de Sahambavy, d'une superficie de 106 kilomètres, se trouve à 23 kilomètres du chef-lieu de la région Fianarantsoa.

On dénombre 6 réseaux d'adduction d'eau potable gravitaires sur Sahambavy. Malheureusement, ces 6 réseaux ne permettent pas d'approvisionner l'ensemble de la population, on estime à 37 % le taux d'accès à l'eau potable, soit environ 6 820 personnes.

Le projet qui fait l'objet de la présente demande de financement se trouve dans les fokontany d'Ampasina, d'Amindratombo, d'Antamiana et d'Antanifotsy dans la partie nord de la commune où le taux de desserte en eau potable est actuellement très faible.

a) - Objectifs

L'objectif premier de la Commune via ce projet est d'alimenter de façon pérenne en eau potable 2 465 habitants et de développer l'accès à l'assainissement au niveau des équipements scolaires et des ménages.

Néanmoins, pour atteindre ces objectifs majeurs, il est nécessaire de :

- poursuivre le renforcement de capacité débuté lors du projet AGIRE à destination de la Commune afin d'avoir un maître d'ouvrage compétent et structuré,
- instaurer des formations à destination du gestionnaire délégué, car c'est une condition *sine qua non* de l'atteinte de l'objectif principal,
- sensibiliser la population sur l'importance de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement afin que les citoyens soient responsables,
- protéger les ressources forestières et les ressources en eau sur les bassins versants concernés.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2010 et de 2013

La Commune de Sahambavy, dans le cadre du projet AGIRE puis du projet CAP'eau, a déjà bénéficié de 2 subventions de la part de la Communauté urbaine de Lyon.

Par délibération n° 2010-1221 du 11 janvier 2010, le Conseil de communauté a attribué une subvention d'un montant de 56 774 € au profit de la Commune de Sahambavy.

Cette subvention a permis de réaliser en 2010 une extension du réseau d'adduction d'eau potable du centre-ville. L'extension du réseau a permis à 2 370 personnes et 1 660 élèves de bénéficier d'un accès à un service d'eau potable.

Par délibération n° 2013-3884 du 18 avril 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention d'un montant de 56 774 € pour le projet de 2 adductions d'eau potable et de construction de 4 blocs sanitaires dans le Fokontany d'Ambohimandroso à Madagascar au profit de la Commune de Sahambavy.

Ce projet a bénéficié à 1 116 personnes et 575 écoliers.

c) - Bilan

Les équipements réalisés ont été visités par la Communauté urbaine à plusieurs reprises : ils sont de qualité et bien entretenus. La Commune a joué pleinement son rôle de maître d'ouvrage dans la mesure où la gestion du service par des associations d'usagers est performante. L'association du centre-ville a évolué en 2014 en recrutant 2 salariés à temps plein développant également la mise en place d'une centaine de branchements domiciliaires. Concernant le réseau réalisé en 2013, la Commune a pu identifier et former des personnes dynamiques structurées en association pour le gérer. Le taux de recouvrement de la cotisation pour accéder au service (tarification au forfait) était en septembre 2014 de 82 %. Ce chiffre déjà bon (et qui a dû augmenter sur les derniers mois de l'exercice) permet au gestionnaire d'assumer les charges de fonctionnement du réseau et de dégager une petite épargne pour l'avenir.

d) - Programme d'actions pour 2015 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'actions pour 2015 prévoit :

- la réalisation de 2 adductions d'eau potable gravitaires (réseaux Andranolava et Antanifotsy) avec au total 3 sources captées, 2 filtres à sable, 2 réservoirs, et 19 points d'eau,

- la rénovation et extension du réseau 3 "Fikrifama". Les 4 captages existants, les conduites, le réservoir et les 8 points d'eau existants seront rénovés. L'extension inclura la construction d'un nouveau réservoir et la mise en place de 6 points d'eau collectifs.

Ainsi, l'accès à l'eau potable passera de 0 à 42 % dans le Fokontany d'Amindratombo, de 0 à 72 % dans le Fokontany d'Antanifotsy, de 15,9 à 40,5 % sur le Fokontany d'Ampasina et de 79,8 à 90,8 % sur le Fokontany d'Antamiana, et globalement, sur la commune, le taux d'accès à l'eau potable passera de 37 à 50 %,

- la formation de 7 personnes au sein de l'institution communale à la maîtrise d'ouvrage (ex. passation de marchés, etc.), aux modalités de délégation de gestion (ex. : politique tarifaire, mise en place de contrat, etc.) et au suivi/évaluation des gestionnaires (ex. : dispositif d'évaluation de la performance, etc.). Ces personnes bénéficieront également d'initiation à la maîtrise d'œuvre (suivi de chantier),

- la formation de 3 gestionnaires, à savoir un pour chaque réseau y compris celui du réseau existant qui sera redynamisé. Cela concerne 72 personnes pour les 2 gestionnaires délégués (33 présidents de borne, 33 fontainiers, 6 réparateurs villageois). Les 33 présidents de bornes et les 33 fontainiers seront formés à la vie associative et à la gestion administrative et financière. Les 6 réparateurs villageois (2 par réseau) quant à eux seront formés aux entretiens et réparations sur une adduction gravitaire.

Ce projet devrait permettre à 2 465 personnes et 510 élèves d'avoir accès à l'eau potable et 243 élèves à l'assainissement dans leurs équipements scolaires (apports bénéficiaires).

Le projet est évalué à un total de 87 664 € et la participation sollicitée auprès de la Métropole de Lyon s'élève à 84 200 €. La Commune de Sahambavy participera à hauteur de 2 167 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole de Lyon auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 42 100 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 84 200 € au profit de la Commune de Sahambavy dans le cadre du projet d'adductions d'eau potable pour le nord de la Commune de Sahambavy à Madagascar pour l'année 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Commune de Sahambavy définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 100 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2015 - compte 674 2 - opération n° 1P02O2197.

4° - La recette correspondante, à hauteur de 42 100 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2015 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.